Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1112

Artikel: UDC : une longue histoire de dissidences
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011376

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOSSIER DE L'ÉDITO

Des quotas à tiroirs

La recherche du candidat — de la candidate — idéal-e ne serait rien s'il n'y avait que la formule dite magique... Certains ont d'ailleurs beau être tombés dedans étant petits, ils n'en ont jamais ressenti les effets.

(*pi*) Les deux principaux quotas qui régissent l'élection au Conseil fédéral sont une répartition entre partis (2 radicaux, 2 démocrates-chrétiens, 2 socialistes et 1 UDC), la fameuse «formule magique» en vigueur depuis 1960, et entre régions linguistiques. Ce dernier critère est d'ailleurs appliqué de manière assez souple depuis 1848; il est compliqué comme on va le voir par l'attribution quasi automatique de sièges à trois cantons: Berne, Zurich et Vaud. A une exception près, qui a duré cinq ans de 1876 à 1881, il y a toujours eu au moins deux latins au Conseil fédéral. Il n'y a par conséquent pas eu deux Romands en permanence, le dernier francophone à siéger seul étant le Valaisan Roger Bonvin: les Chambres ont remplacé le Vaudois Chaudet, en 1967, après l'affaire des Mirages, par le Tessinois Cellio. L'élection de Pierre Graber en 1969 rétablit la double représentation romande. L'après-Chaudet marqua également une des rares vacances vaudoises au Conseil fédéral: le plus grand canton romand y est en effet représenté presque sans discontinuer depuis 1848. On note une absence vaudoise de 1876 à 1881, de 1945 à 1948 et de 1967 à 1974 (mais Pierre Graber élu en 1969, officiellement Neuchâtelois parce qu'originaire de ce canton, était néanmoins politicien vaudois: il fit toute sa carrière politique à Lausanne et siéga également au Conseil d'Etat vaudois; c'est maintenant le lieu de domicile qui détermine l'origine «officielle» d'un conseiller fédéral). Le canton de Berne a toujours eu un représentant au Conseil fédéral jusqu'en 1979; il est de nouveau représenté depuis l'élection d'Adolf Ogi en 1987. Quant à Zurich, il a connu une vacance de 1888 à 1902 (mais un conseiller fédéral considéré comme saint-gallois était également originaire de Zurich); le plus grand canton suisse n'est plus représenté au Conseil fédéral depuis la démission d'Elisabeth Kopp, en 1989. Il n'empêche que ces trois cantons, sauf exception ou scandale, considèrent qu'ils ont un droit tacite à y disposer d'un siège. Droit qui a peut-être eu sa raison d'être mais qui ne se justifie plus à l'heure où la classe politique dans sa majorité rêve de faire sauter les frontières et de frapper à la porte de Bruxelles. Une garantie de représentation des minorités linguistiques nous semble suffisante.

A ces quotas tacites pourrait bien s'ajouter ces prochaines années l'exigence d'une représentation féminine: pour que les femmes soient représentées équitablement elles devraient, simple arithmétique, disposer de trois à quatre sièges au Conseil fédéral. Elles seront encore durant quelques années ou quelques décennies moins bien servies que les minorités linguistiques, qui sont surreprésentées: les Romands auraient arithmétiquement droit à 1,4 et les Tessinois à 0,3 conseiller fédéral, les deux communautés latines n'arrivant ensemble pas à deux en tenant compte de leur population...

Les quotas traduisent aussi les préoccupations du moment: peut-être sera-t-il possible, pour assurer une juste représentation des femmes, que d'autres exigences de la représentation proportionnelle soient mises en veilleuse. On se souvient que l'indépendante Monika Weber avait joué cette carte en présentant sa candidature contre celle de Kaspar Villiger pour succéder à Elisabeth Kopp. Elle n'avait recueilli que 33 voix, contre 124 à Villiger et 35 à Franz Steinegger, radical uranais qui avait le défaut... de vivre en concubinage. ■

Le canton de Genève existe-t-il ?

(*jd*) A Neuchâtel on connaît la musique. A peine annoncée la vacance du siège socialiste romand, le canton se mobilise en bon ordre derrière son candidat désigné à l'unanimité par son parti. A Genève, qui rêve pourtant depuis des décennies d'un représentant au Conseil fédéral, on apprécie à leur juste valeur les réserves et les préférences des autres partis qui bien entendu n'oublient pas de soupeser les chances futures de leurs candidats potentiels. Et c'est ainsi que sûrement se dégradent les chances de Christiane Brunner d'accéder au Conseil fédéral. Mais au fait le canton de Genève existe-t-il vraiment ?

UDC

Une longue histoire de dissidences

(*cfp*) Les difficultés que traverse l'Union démocratique du centre (UDC) à cause des dissensions entre l'aile populiste et la tendance modérée ne sont pas les premières de son histoire; ce parti est d'ailleurs né d'une dissidence radicale et a subi de nombreuses mutations depuis la fondation des premiers partis paysans à Zurich en 1917, puis à Berne en 1918. En 1921, les paysans vaudois lançaient à leur tour leur formation, sous l'impulsion d'Albert Wuillamoz, député radical au Grand Conseil. La dissidence vaudoise n'eut pourtant jamais le succès du mouvement bernois qui vida littéralement le parti radical de sa substance; grâce à la fusion avec les anciens libéraux conservateurs bernois, le parti des paysans artisans et bourgeois (PAB) renforça son bataillon d'une aile intellectuelle et économique qui lui assura la domination sur le canton. Conservateurs, voire même réactionnaires, les PAB cantonaux agitaient volontiers la menace de la subversion et de la révolution pour obtenir des mesures de protection de l'Etat. L'attaque du conseiller fédéral Minger contre les socialistes, au moyen du projet de loi sur l'ordre public en 1933, en est un exemple. Un tract en français à l'occasion des élections communales bernoises de 1935 donne le ton: *«Notre but: empêcher la soldatesque rouge d'obtenir la majorité dans notre capitale»*.

Une structure nationale n'est créée qu'en 1937, en même temps que l'Alliance des indépendants, sous la menace d'une dissidence des jeunes paysans. La dissolution du parti démocrate,

CRÉDIT SUISSE ET BANQUE POPULAIRE

Un repêchage avec intérêts

Le Crédit suisse aura besoin de plusieurs années pour digérer le rachat de la BPS, qui va sensiblement peser sur sa rentabilité. Qu'est-ce qui a pu pousser ses dirigeants à se mettre de tels problèmes sur le dos, outre l'envie de passer enfin en deuxième position au classement des plus grandes banques suisses ? Tout le monde ayant deviné les effets de l'opération, reste à en comprendre les motivations.

(*yj*) On n'a pas fini d'épiloguer sur le repêchage de la BPS par le Crédit suisse, tant ce rachat impressionne. Les effets d'une opération de cette importance, sans commune mesure avec les fusions quasi-quotidiennes de banques régionales, se feront durement sentir au niveau de l'exploitation; la fermeture de nombreuses succursales et diverses autres mesures de rationalisation entraîneront la disparition de plus de mille emplois, dans un groupe qui en compte désormais environ 22 600, dont 20 800 en Suisse. Voilà qui va contribuer non seulement au mouvement de concentration, mais aussi au «dégraissage» prévu dans le secteur bancaire, qui va perdre plus de 15% de ses emplois, déréglementation et redimensionnement obligent (voir DP nº1106, ainsi que l'article «Le chômage dans l'espace et dans le temps», page suivante).

Quant aux motivations et aux visées du rachat, conscientes et expressément voulues au moment de la décision ou reconstruites a posteriori, elles sont principalement d'ordre financier et commercial.

Les fonds de l'affaire

En premier lieu, le Crédit suisse vient de s'acheter, à relativement bon compte, un supplément de fonds propres, avantage non négligeable tant en regard de la très précautionneuse réglementation suisse que pour les spécialistes du «rating». En clair: pour la coquette somme de 1,64 milliard de francs, inscrite à l'actif (participations) comme au passif (capital-actions) mais non versée, le Crédit suisse a pu se procurer 2,2 milliards de fonds propres, correspondant à la valeur comptable inscrite au bilan de la BPS à fin 1991.

Voilà qui devrait favorablement impressionner dans les milieux de la haute finance, où l'on ne goûte guère la discrétion de la CS Holding en matière de «ratio Cooke». Cette espèce de baromètre de la santé des banques, qui porte le nom de son inventeur, prend en compte le total des fonds propres en proportion de l'ensemble des engagements. Même si l'on peut avoir une définition plus ou moins stricte des fonds propres, le montant de ces derniers, rapporté à la somme des crédits accordés, constitue un indice reconnu de la sécurité d'un établissement, et contribue à son classement au hit-parade des banques. Or, justement, le Crédit suisse a reculé à l'indice de performance Moody's (tout comme la SBS d'ailleurs) et voudrait bien reconquérir le troisième A — qui correspond à la cinquième étoile dans la restauration.

La Raiffeisen des villes

Autre motivation du rachat, commerciale celle-ci. La BPS a un très épais portefeuille-clientèle, qui fait beaucoup moins double emploi avec celui du Crédit suisse que leurs réseaux respectifs d'agences et succursales. La BPS, c'est un peu la Raiffeisen des villes, avec ses 1 112 000 titulaires de comptes, (contre 939 000 au CS) et ses 160 000 porteurs de cartes eurochèque (227 000). De plus, la clientèle de la BPS comprend de nombreuses PME, ces entreprises qui font le tissu économique suisse même si leur raison sociale n'a pas la notoriété des grandes boîtes et si, dans nombre de cas, leur situation est actuellement d'une précarité qui fait peur aux banquiers.

On note l'évidente complémentarité avec le Crédit suisse, qui a son siège à Zurich (et non à Berne comme la BPS, une curiosité dans le monde bancaire helvétique), sur le Paradeplatz comme il convient à une banque dont l'image reste celle d'un établissement à la clientèle (nouveau) riche plutôt que populaire — malgré d'immenses efforts commerciaux en direction des jeunes (soutien au sport et au jazz notamment). Du coup, le Crédit suisse va faire son entrée dans le «retailing» de masse, marché dans lequel l'UBS ne dominera donc plus aussi insolemment, avec ses 1,6 million de comptes-épargne et ses 750 000 comptes privés. Les spécialistes du marketing bancaire prédisent un grand essor à ces «affaires populaires», relativement sous-développées en Suisse où les services financiers des PTT ont su capter — et garder — un nombre élevé de comptes-salaire et fonctionnent désormais comme une vaste caisse d'épargne populaire, au grand dam des banquiers qui hurlent à la concurrence déloyale.

A noter enfin que des considérations plus politiques ont dû aussi intervenir parmi les motivations du Crédit suisse. Ses dirigeants savent que la révision envisagée de la Loi fédérale sur les cartels ne prévoit certes pas l'interdiction de ces derniers mais bien un contrôle accru des organisations analogues, c'est-à-dire des entreprises dominantes, et surtout un examen préventif des plus grosses opérations de concentrations entre elles, qui en sont à leurs derniers mois de totale liberté d'action. Affaire(s) à suivre, donc. ■

---

une autre dissidence radicale, lui vaut un nouvel élargissement en 1971 et une nouvelle appellation, Schweizerische Volkspartei-UDC. Dès lors, le parti essaime dans de nombreux cantons et la section bernoise se voit grignoter sa position dominante dans le groupe des Chambres fédérales par la section zurichoise, aux traditions très différentes. De nouvelles sections arrivent par ailleurs à toucher des milieux jusque là sous l'aile du PDC et de l'Eglise catholique, dont l'UDC se veut proche. D'autres clivages apparaissent donc, certaines sections, dont la bernoise, étant fortement imprégnées par la foi évangélique. L'UDC est une formation jeune, en comparaison des autres partis gouvernementaux tous nés avant la Première Guerre mondiale. Elle a toutefois rapidement été intégrée au Conseil fédéral: son premier représentant, Rudolf Minger, y a été élu en 1929. ■

ici et là

● A l'occasion de la Journée mondiale de la santé, la Concertation pour la sécurité routière (CSR) et la Société suisse pour la politique de la santé (SSPS) mettent sur pied un colloque consacré à **la politique de la sécurité routière et au permis à points** qui aura lieu le 18 mars 1993 à Berne. Programme et renseignements: CSR, case 3078, 2800 Delémont, tel. 066/23 13 96.

● Les Rencontres environnementales de Genève auront lieu du 27 au 29 janvier sur le thème **Rationalité économique, rationalité écologique**. Renseignements au secrétariat des Rencontres environnementales, 58, rue de la Terrassière, 1207 Genève, tél. 022/786 23 24.